



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

énergies renouvelables

Question écrite n° 101892

Texte de la question

La France peut se fixer un objectif de 50 % de couverture de ses besoins en chauffage par énergies renouvelables « locales » (biomasse, déchets, géothermie) d'ici une génération, préconise un rapport sénatorial publié en juillet 2006. Compte tenu des impératifs écologiques (réchauffement de la planète) et d'indépendance énergétique qui s'imposent plus que jamais à nous, il est indispensable que l'État montre l'exemple. Le rapport insiste sur le « gisement considérable de chaleur d'origine renouvelable » que constitue la biomasse : ressources forestières, en constante progression, ou sous-produits de l'agriculture et de l'élevage. De même la géothermie, au « potentiel de développement immense », et dont « le gisement apparaît totalement sous-exploité ». En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais à Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité de lui indiquer si elle compte inciter son administration à s'équiper en ce sens.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101892

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 2006, page 8234